

**MISE EN LIGNE LE 12-07-2023**

VILLE DE ROYAN



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT LE STATIONNEMENT  
DEVANT LE N°61 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND

(AU DROIT DES TRAVAUX SITUÉS AU N°63 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND)

LE MARDI 18 JUILLET 2023

ET

LE MERCREDI 19 JUILLET 2023

PL/BM  
APM 23/1610

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par la SARL JS METAL, représentée par Monsieur Sébastien VIAROUGE (SIRET N° 812 756 732 00028) sise au n°9 rue Gustave Coriolis « Les Ajoncs EST » à 85280 LA FERRIERE, en date du 11 juillet 2023,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,

ARRETE

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre de la réalisation de ses travaux (remplacement des garde-corps sur un balcon) au droit du n°63 boulevard Aristide Briand (appartement situé R+1), l'entreprise JS METAL (85280 LA FERRIERE) sera autorisée à installer et à faire évoluer ponctuellement un lève-matériaux sur le trottoir, pour accéder à l'appartement, le mardi 18 juillet 2023, entre 8h00 et 19h00 et le mercredi 19 juillet 2023, entre 08h00 et 19h00.

- A cet effet, l'entreprise prendra toutes les mesures de sécurité nécessaires, en ce qui concerne la circulation piétonne, en mettant en place un périmètre de sécurité délimitant ainsi la zone d'implantation et d'évolution de l'engin de chantier.

**ARTICLE 2 :** L'arrêt et le stationnement seront interdits devant le n°61 boulevard Aristide Briand, selon photo jointe, au droit des travaux situés au n°63 boulevard Briand, le mardi 18 juillet 2023, de 08h00 à 19h00 et le mercredi 19 juillet 2023, de 08h00 à 19h00.

- cet espace ainsi réservé, sera destiné au stationnement du véhicule de chantier de l'entreprise.

**ARTICLE 3 :** La signalisation sera mise en place et maintenue par l'entreprise, pendant toute la durée des travaux. L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.

**ARTICLE 4 :** Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 11 juillet 2023

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Cinquième Adjoint,

Philippe CUSSAC



Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 juillet 2023

**MISE EN LIGNE LE 12-07-2023**



↳ stationnement  
réservé à  
l'entreprise général  
(ls)